Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le 25/11/2025
ID : 079-200069755-20251120-DP20250249B-AU

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DP20250249B

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU PRESIDENT

Services techniques

OBJET : **Attribution marché M25ST25 Fourniture de produits et d'équipements spécifiques pour l'entretien, l'hygiène et le traitement de l'eau des piscines**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au président ;

Vu la délibération n° C23-01-2025-04 du conseil communautaire du 23 janvier 2025 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 20. La décision concernant la préparation, la passation, l'exécution de tous marchés, accords-cadres et marchés subséquents de fournitures ou de services lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget » ;

Considérant la nécessité pour la communauté de communes Mellois en Poitou de procéder, pour le fonctionnement des services de la communauté de communes à l'achat de produits et d'équipements spécifiques pour l'entretien et l'hygiène et pour le traitement de l'eau des piscines ;

En ce sens, il est prévu un marché alloti de fournitures pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois une année, soit 4 ans maximum ;

Considérant, la consultation mise en œuvre à l'aide d'une publication sur la plate-forme dématérialisée ww.pro-marchéspublics.com et sur le journal d'annonces légales Nouvelle République édition Deux-Sèvres, le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics et le Journal Officiel de l'Union Européenne :

- Date de publication dématérialisée : 01/08/2025
- Date de publication dans la Nouvelle-République ed. Deux-Sèvres : 01/08/2025
- Date de publication BOAMP : 01/08/2025
- Date de publication au JOUE : 01/08/2025
- Date limite de remise des offres : 05/09/2025 à 12h00
- Nombre de plis parvenus dans les délais : 6

Vu le rapport d'analyse des offres du 30/09/2025 ;

Vu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'offres (CAO) du 16 octobre 2025 ;

Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le 25/11/2025
ID : 079-200069755-20251120-DP20250249B-AU

Considérant l'offre la mieux classée au regard des critères de la consultation est celle proposée par :

- La société Prohygiène pour le lot n°1 – produits d'entretien, matériels (balais ergonomiques, chariots, aspirateurs) et prestations de service pour un montant maximum de 150 000,00 € HT sur la durée du marché ;
- La SAS OBYO pour le lot n°2 –produits et équipements spécifiques de la restauration et des gymnases d'un montant maximum de 114 800,00 € HT sur la durée du marché ;
- La SAS DESLANDES pour le lot n°3 – papier à usage unique, savons, distributeurs poubelles, sacs poubelles, EPI jetables pour un montant maximum de 180 000,00 € HT sur la durée du marché.
- La SAS BAYROL FRANCE pour le lot n°4 – produits de traitement des eaux de piscine pour un montant maximum de 88 000,00 € HT sur la durée du marché.

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature du marché n°M25ST25 relatif à la fourniture de produits et équipements spécifiques pour l'entretien et l'hygiène et pour le traitement de l'eau des piscines, pour un montant total maximum de 532 800,00 € HT maximum sur la durée du marché, selon la répartition suivante :

- La société PRO HYGIENE, située 5 Rue Emile Verdon à Celles-sur-Belle (79370) pour le lot n°1 – Produits d'entretien, matériels (balais ergonomiques, chariots, aspirateurs) et prestations de service pour un montant maximum de 150 000,00 € HT sur la durée du marché ;
- La SAS OBYO située 8 route de Cherveux à Niort (79000) pour le lot n°2 – Produits et équipements spécifiques de la restauration et des gymnases pour un montant maximum de 114 800,00 € HT sur la durée du marché ;
- La SAS DESLANDES, située ZA Les Quatre Chemins à Sainte-Gemme-La-Plaine (85400) pour le lot n°3 – Papier à usage unique, savons, distributeurs poubelles, sacs poubelles, EPI jetables pour un montant maximum de 180 000,00 € HT sur la durée du marché ;
- La SAS BAYROL France, située 2 Chemin de Hirondelles à Dardilly (69572) pour le lot n°4 – Produits de traitement des eaux de piscine pour un montant maximum de 88 000,00 € HT sur la durée du marché.

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Mme la trésorière,
- M. le préfet.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services de la communauté de communes et Madame la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Article 5 : La présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le 25/11/2025
ID : 079-200069755-20251120-DP20250249B-AU

Fait à Melle.

Le président,

Fabrice MICHELET
Président
24 nov. 2025